

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

[C – 2016/29110]

Appel aux candidats à des emplois vacants et à des mandats de conférencier à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts organisées par la Communauté française. — Année académique 2016-2017**I. GENERALITES.**

Le présent appel est lancé en application des dispositions des articles 100 à 102 du décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts (organisation, financement, encadrement, statuts des personnels, droits et devoirs des étudiants) (1).

Il vise les emplois vacants des fonctions d'assistant, de chargé d'enseignement, d'accompagnateur, de professeur et certains mandats de conférencier à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Arts², Conservatoire Royal de Bruxelles, Conservatoire Royal de Liège, Ecole Nationale Supérieure des Arts visuels de la Cambre, Institut National supérieure des Arts du Spectacle (INSAS)).

Ces fonctions présentent aux termes des articles 69 et 75 du décret du 20 décembre 2001 précité les caractéristiques suivantes:

1. ASSISTANT

La fonction d'assistant est exercée au type long dans le cadre d'une désignation à durée déterminée :

- a) dans le domaine de la musique, pour un terme d'une année académique renouvelable cinq fois;
- b) dans les autres domaines, pour un terme de deux années académiques renouvelable deux fois.

2. CHARGE D'ENSEIGNEMENT

La fonction de chargé d'enseignement est exercée au type long dans le cadre d'une désignation à titre temporaire à durée déterminée, à condition d'avoir exercé la fonction d'assistant, de professeur et/ou d'accompagnateur pendant au moins 6 ans, dont deux ans au moins dans l'Ecole supérieure des Arts où est effectuée la désignation.

Cette fonction est également accessible aux personnes ayant exercé la fonction de conférencier jusque et y compris l'année académique 2007-2008.

Ensuite, cette fonction de chargé d'enseignement peut-être exercée au type long dans le cadre soit d'une désignation à titre temporaire pour durée indéterminée, soit d'une nomination à titre définitif.

3. ACCOMPAGNATEUR

La fonction d'accompagnateur est exercée au type long dans le cadre :

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée déterminée;
- d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée;
- d'une nomination à titre définitif.

4. PROFESSEUR

La fonction de professeur est exercée au type long et au type court dans le cadre :

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée déterminée;
- d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée;
- d'une nomination à titre définitif.

5. CONFERENCIER

La fonction de conférencier est exercée au type long et au type court dans le cadre d'un mandat attribué pour des cours présents à la grille horaire des étudiants et pour lesquels aucun professeur ou chargé d'enseignement n'est désigné à titre temporaire ou nommé à titre définitif.

II. DEFINITIONS.

Pour la bonne compréhension de la suite du présent appel, il y a lieu d'entendre par :

Emploi vacant, tout emploi organique qui n'est pas attribué à un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée (cf. article 2, 7° du décret du 20.12.2001);

Changement d'affectation, la réaffectation, dans la même fonction et le même cours à conférer qu'obtient le membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi dans une Ecole supérieure des Arts autre que celle où il est affecté à titre définitif (cf. article 62, 3° du décret du 20.12.2001);

Mutation, le transfert, dans la même fonction et le même cours à conférer que celui pour lequel il est nommé à titre définitif, d'un membre du personnel de l'Ecole supérieure des Arts où il est affecté vers une autre Ecole supérieure des Arts du même réseau (cf. article 62, 2° du décret du 20.12.2001);

Extension de charge, l'extension de la charge d'un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée, dans la même fonction et les mêmes cours à conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer, jusqu'à concurrence d'une charge complète au maximum, respectivement à titre définitif ou à titre temporaire pour une durée indéterminée (cf. article 62, 4° du décret du 20.12.2001).

III. TYPE DE CANDIDATURES.

Les **emplois vacants** des fonctions visés par le présent appel sont accessibles :

A. En ce qui concerne les fonctions d'accompagnateur, de professeur et de chargé d'enseignement :

a) aux membres du personnel nommés à titre définitif :

- soit par **changement d'affectation (DCA)** pour les membres du personnel en disponibilité par défaut d'emploi :
- soit par **mutation (DM)**;
- soit par **extension de charge (DEC)**;

b) aux membres du personnel temporaires désignés pour une durée indéterminée :

Par **extension de charge (TDIEC)**.

c) aux candidats à une désignation à titre temporaire :

CTDI - à durée indéterminée : seuls les candidats qui exercent une fonction principale et ont été désignés à durée déterminée pour l'année académique 2015-2016 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au *Moniteur belge* de mars 2015, ou pour l'année académique 2014-2015 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au *Moniteur belge* de mars 2014 et dont la désignation a été reconduite à durée déterminée pour l'année académique 2015-2016, peuvent être désignés à durée indéterminée dans l'emploi vacant qu'ils occupaient, à condition que le rapport sur leur manière de servir établi par le directeur de l'Ecole supérieure des Arts porte la mention « a satisfait »;

(Les candidats désignés au cours de l'année académique 2015-2016 en application de l'article 105 du décret du 20 décembre 2001 ne sont pas concernés; une telle désignation à durée déterminée ne peut en aucun cas donner lieu à une désignation à durée indéterminée.)

CTDD - à durée déterminée : pour tous les autres cas.

B. En ce qui concerne les fonctions d'assistant et de conférencier:

Par candidature à une désignation à titre temporaire à durée déterminée uniquement (**CTDD**).

IV. LISTE DES EMPLOIS VACANTS.

1. ECOLE SUPERIEURE DES ARTS Conservatoire royal de Bruxelles Rue de la régence 30 1000 Bruxelles									
Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie	Générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu(x)	remarques
16.1.1.01	Accompagnateur	MUS	Artistique			1	16	Bruxelles	**
16.1.1.02	Accompagnateur	MUS	Artistique			5	16	Bruxelles	**
16.1.1.03	Accompagnateur	MUS	Artistique			2	16	Bruxelles	**
16.1.1.04	Accompagnateur	MUS	Artistique			3	16	Bruxelles	* et **
16.1.2.05	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecriture	3	10	Bruxelles	*
16.1.2.06	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecriture	3	10	Bruxelles	
16.1.2.07	Assistant	MUS	Artistique	Chant	Chant	3	10	Bruxelles	
16.1.2.08	Assistant	MUS	Artistique	Chant	Chant	1	10	Bruxelles	*
16.1.2.09	Assistant	MUS	Artistique	Ensemble jazz	Ensemble jazz	1	10	Bruxelles	*
16.1.2.10	Assistant	MUS	Artistique	Ensemble jazz	Ensemble jazz	2	10	Bruxelles	*
16.1.2.11	Assistant	MUS	Artistique	Ensemble jazz	Ensemble jazz	2	10	Bruxelles	*
16.1.2.12	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Flûte traversière y compris piccolo	3	10	Bruxelles	*
16.1.2.13	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Orgue	1	10	Bruxelles	
16.1.2.14	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Piano	4	10	Bruxelles	*
16.1.2.15	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Piano	7	10	Bruxelles	*
16.1.2.16	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Piano	7	10	Bruxelles	*
16.1.2.17	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Piano	4	10	Bruxelles	*
16.1.2.18	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Piano	4	10	Bruxelles	*
16.1.2.19	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Violon	2	10	Bruxelles	*
16.1.2.20	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Violoncelle	1	10	Bruxelles	*
16.1.2.21	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Violoncelle	1	10	Bruxelles	
16.1.2.22	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Violoncelle	1	10	Bruxelles	
16.1.2.23	Assistant	MUS	Artistique	Instrument mélodique jazz	Saxophone	3	10	Bruxelles	*
16.1.2.24	Assistant	MUS	Artistique	Lecture instrumentale jazz		1	10	Bruxelles	
16.1.2.25	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	10	Bruxelles	*
16.1.2.26	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		3	10	Bruxelles	
16.1.2.27	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	10	Bruxelles	
16.1.2.28	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	10	Bruxelles	
16.1.2.29	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	10	Bruxelles	
16.1.2.30	Assistant	MUS	Général	Histoire de la musique		1	10	Bruxelles	*

1. ECOLE SUPERIEURE DES ARTS
Conservatoire royal de Bruxelles
Rue de la régence 30
1000 Bruxelles

Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie	Générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu(x)	remarques
16.1.2.31	Assistant	MUS	Général	Psychopédagogie		1	10	Bruxelles	
16.1.2.32	Assistant	MUS	Général	Psychopédagogie		1	10	Bruxelles	
16.1.2.33	Assistant	MUS	Général	Psychopédagogie		2	10	Bruxelles	
16.1.2.34	Assistant	MUS	Général	Psychopédagogie		1	10	Bruxelles	
16.1.2.35	Assistant	MUS	Technique	Tempérament et accords		2	10	Bruxelles	
16.1.3.36	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecriture	10	20	Bruxelles	
16.1.3.37	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecriture	10	20	Bruxelles	
16.1.3.38	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecriture	10	20	Bruxelles	
16.1.3.39	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecriture	4	20	Bruxelles	
16.1.3.40	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Harmonie pratique	Basse continue	4	20	Bruxelles	
16.1.3.41	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Harmonie pratique		2	20	Bruxelles	*
16.1.3.42	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Instrument	Piano	18	20	Bruxelles	
16.1.3.43	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Instrument	Saxophone alto et autres	11	20	Bruxelles	
16.1.3.44	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Instrument harmonique-jazz	Guitare	8	20	Bruxelles	*
16.1.3.45	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	20	Bruxelles	
16.1.3.46	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	20	Bruxelles	
16.1.3.47	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	20	Bruxelles	
16.1.6.48	Conférencier	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures approfondies	90	600	Bruxelles	*
16.1.6.49	Conférencier	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures approfondies	90	600	Bruxelles	*
16.1.6.50	Conférencier	MUS	Artistique	Arrangement		60	600	Bruxelles	*
16.1.6.51	Conférencier	MUS	Artistique	Instrument	Clavier pour écriture et théorie	120	600	Bruxelles	*
16.1.6.52	Conférencier	MUS	Artistique	Improvisation	Orgue	90	600	Bruxelles	*
16.1.6.53	Conférencier	MUS	Artistique	Instrument (musique ancienne)	Basson baroque et classique	90	600	Bruxelles	*
16.1.6.54	Conférencier	MUS	Artistique	Instrument (musique ancienne)	Luth et cordes pincées	150	600	Bruxelles	*
16.1.6.55	Conférencier	MUS	Artistique	Instrument harmonique-jazz	Vibraphone	60	600	Bruxelles	*
16.1.6.56	Conférencier	MUS	Artistique	Instrument mélodique-jazz	Violon	120	600	Bruxelles	*
16.1.6.57	Conférencier	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Cuivres	45	600	Bruxelles	*
16.1.6.58	Conférencier	MUS	Artistique	Méthodologie spécialisée	Formation musicale et chant d'ensemble	150	600	Bruxelles	*
16.1.6.59	Conférencier	MUS	Artistique	Instrument	Piano (chanteur)	270	600	Bruxelles	*

1. ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS
Conservatoire royal de Bruxelles
Rue de la régence 30
1000 Bruxelles

Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie	Générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu(x)	remarques
16.1.5.60	Professeur type long	MUS	Artistique	Chant-jazz		6	12	Bruxelles	*
16.1.5.61	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument	Saxophone alto et autres	1	12	Bruxelles	
16.1.5.62	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument	Violon	12	12	Bruxelles	*
16.1.5.63	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument-jazz	Batterie	1	12	Bruxelles	
16.1.5.64	Professeur type long	MUS	Artistique	Instrument mélodique-jazz	Saxophone	8	12	Bruxelles	*
16.1.5.65	Professeur type long	MUS	Général	Acoustique		1	12	Bruxelles	*
16.1.5.66	Professeur type long	MUS	Technique	Histoire du jazz et auditions commentées		4	12	Bruxelles	*
16.1.2.67	Assistant	TAP	Artistique	Art dramatique		6	10	Bruxelles	*
16.1.2.68	Assistant	TAP	Artistique	Déclamation		3	10	Bruxelles	*
16.1.2.69	Assistant	TAP	Artistique	Formation corporelle		3	10	Bruxelles	*
16.1.2.70	Assistant	TAP	Artistique	Méthodologie du français parlé		2	10	Bruxelles	
16.1.2.71	Assistant	TAP	Artistique	Méthodologie du français parlé		1	10	Bruxelles	
16.1.2.72	Assistant	TAP	Artistique	Méthodologie du français parlé		1	10	Bruxelles	
16.1.2.73	Assistant	TAP	Artistique	Méthodologie du français parlé		2	10	Bruxelles	*
16.1.2.74	Assistant	TAP	Artistique	Mouvement scénique		1	10	Bruxelles	*
16.1.3.75	Chargé d'enseignement	TAP	Artistique	Formation vocale		6	20	Bruxelles	*
16.1.3.76	Chargé d'enseignement	TAP	Artistique	Formation vocale		4	20	Bruxelles	*
16.1.5.77	Professeur type long	TAP	Technique	Analyse de textes		4	12	Bruxelles	*

* Poste déjà occupé par un TDD

** Accompagnement au clavecin

2. ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS
Conservatoire royal de Liège
Rue Forgeur, 14
B4000 Liège

Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie	Générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu(x)	Remarques
16.2.2.01	Assistant	MUS	Artistique	Chant	Art lyrique	2	10	Liège	*
16.2.2.02	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Violon	1	10	Liège	
16.2.2.03	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Violon	1	10	Liège	
16.2.2.04	Assistant	MUS	Artistique	Composition		3	10	Liège	*
16.2.2.05	Assistant	MUS	Artistique	Harmonie pratique		1	10	Liège	*

2. ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS
Conservatoire royal de Liège
 Rue Forgeur, 14
 B4000 Liège

Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie	Générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu(x)	Remarques
16.2.2.06	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		1	10	Liège	*
16.2.2.07	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	10	Liège	*
16.2.2.08	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Écritures	3	10	Liège	*
16.2.3.09	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Cordes frottées	4	20	Liège	**
16.2.3.10	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Musique de chambre		6	20	Liège	**
16.2.3.11	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Musique de chambre		4	20	Liège	
16.2.3.12	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	20	Liège	**
16.2.3.13	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Chant		4	20	Liège	
16.2.5.14	Professeur de type long	MUS	Artistique	Chant		3	12	Liège	
16.2.5.15	Professeur de type long	MUS	Artistique	Instrument	Contrebasse	1	12	Liège	
16.2.5.16	Professeur de type long	MUS	Artistique	Instrument	Guitare	5	12	Liège	**
16.2.5.17	Professeur de type long	MUS	Artistique	Instrument	Orgue	3	12	Liège	**
16.2.5.18	Professeur de type long	MUS	Artistique	Instrument	Violon	4	12	Liège	
16.2.5.19	Professeur de type long	MUS	Artistique	Méthodologie spécialisée	Formation musicale et chant d'ensemble	1	12	Liège	
16.2.5.20	Professeur de type long	MUS	Artistique	Instrument	Tuba y compris petit tuba («euphonium»)	3	12	Liège	**
16.2.6.21	Conférencier	MUS	Artistique	Diction	Orthophonie	60	600	Liège	

** Renouvellement d'une charge de professeur ou de chargé d'enseignement

* Renouvellement d'un mandat d'assistant

NB: Les descriptifs de fonction correspondants aux postes à pourvoir sont disponibles sur le site du Conservatoire royal de Liège à partir du 01/03/2016 (www.crlg.be)

3. ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS
Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
 Abbaye de La Cambre 21
 1000 Bruxelles

Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie	Générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu(x)	Remarques
16.3.5.01	Professeur de type long	APVE	Technique	Techniques et technologies	Lumières	1	12	Bruxelles	
16.3.5.02	Professeur de type long	APVE	Artistique	Architecture	Atelier	2	12	Bruxelles	
16.3.5.03	Professeur de type long	APVE	Technique	Techniques et technologies	Mobilier et design	1	12	Bruxelles	*
16.3.5.04	Professeur de type long	APVE	Technique	Techniques et technologies	Equipements	2	12	Bruxelles	
16.3.5.05	Professeur de type long	APVE	Artistique	Architecture	Construction (pratique)	2	12	Bruxelles	*
16.3.5.06	Professeur de type long	APVE	Général	Architecture	Théorie de l'architecture	1	12	Bruxelles	
16.3.5.07	Professeur de type long	APVE	Technique	Écriture	Scénario	1	12	Bruxelles	

3. ECOLE SUPERIEURE DES ARTS
Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
 Abbaye de La Cambre 21
 1000 Bruxelles

Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie	Générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu(x)	Remarques
16.3.5.08	Professeur de type long	APVE	Général	Histoire et actualité des arts	Cinéma et image animée	1	12	Bruxelles	
16.3.5.09	Professeur de type long	APVE	Artistique	Communication visuelle et graphique	Atelier	2	12	Bruxelles	***
16.3.5.10	Professeur de type long	APVE	Artistique	Communication visuelle et graphique	Atelier	2	12	Bruxelles	*
16.3.5.11	Professeur de type long	APVE	Artistique	Conservation et restauration	Céramique, verre, matériaux pierreux	7	12	Bruxelles	
16.3.5.12	Professeur de type long	APVE	Artistique	Conservation et restauration	Papier	7	12	Bruxelles	
16.3.5.13	Professeur de type long	APVE	Général	Méthodologie	Du mémoire	1	12	Bruxelles	
16.3.5.14	Professeur de type long	APVE	Technique	Techniques et technologies	Technologie du bois et des panneaux	1	12	Bruxelles	*
16.3.5.15	Professeur de type long	APVE	Artistique	Conservation, restauration des œuvres d'art	Atelier	2	12	Bruxelles	****
16.3.5.16	Professeur de type long	APVE	Technique	Sciences appliquées	Chimie appliquée	2	12	Bruxelles	
16.3.5.17	Professeur de type long	APVE	Général	Sciences et sciences appliquées	Colorants et matériaux de synthèse	1	12	Bruxelles	
16.3.5.18	Professeur de type long	APVE	Artistique	Design industriel	Produits et objets	3	12	Bruxelles	
16.3.5.19	Professeur de type long	APVE	Artistique	Design industriel	Atelier	3	12	Bruxelles	*
16.3.5.20	Professeur de type long	APVE	Technique	Techniques et technologies	Maille	3	12	Bruxelles	*
16.3.5.21	Professeur de type long	APVE	Artistique	Design textile	Recherches textiles	1	12	Bruxelles	*
16.3.5.22	Professeur de type long	APVE	Artistique	Photographie	Langage photographique	1	12	Bruxelles	
16.3.5.23	Professeur de type long	APVE	Artistique	Photographie	Image et médiation	3	12	Bruxelles	
16.3.5.24	Professeur de type long	APVE	Artistique	Photographie	Atelier	1	12	Bruxelles	
16.3.5.25	Professeur de type long	APVE	Artistique	Stylisme et création de mode	Collection	4	12	Bruxelles	
16.3.5.26	Professeur de type long	APVE	Artistique	Accessoires	Atelier	5	12	Bruxelles	*
16.3.5.27	Professeur de type long	APVE	Artistique	Design d'objet	Atelier	2	12	Bruxelles	
16.3.5.28	Professeur de type long	APVE	Artistique	Dessin	Modèle Vivant	1	12	Bruxelles	
16.3.5.29	Professeur de type long	APVE	Artistique	Dessin	Modèle Vivant	1	12	Bruxelles	
16.3.5.30	Professeur de type long	APVE	Artistique	Arts numériques	Atelier	3	12	Bruxelles	*
16.3.5.31	Professeur de type long	APVE	Artistique	Arts numériques	Réseaux	2	12	Bruxelles	*
16.3.5.32	Professeur de type long	APVE	Général	Histoire et actualité des arts	XIXe et XXe siècles	2	12	Bruxelles	*
16.3.5.33	Professeur de type long	APVE	Général	Histoire et actualité des arts	De la Renaissance à la fin du XIXe siècle	2	12	Bruxelles	*

3. ECOLE SUPERIEURE DES ARTS
Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
 Abbaye de La Cambre 21
 1000 Bruxelles

Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie	Générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu(x)	Remarques
16.3.5.34	Professeur de type long	APVE	Général	Sémiologie	Générale	1	12	Bruxelles	*
16.3.5.35	Professeur de type long	APVE	Général	Sémiologie	Media	1	12	Bruxelles	*
16.3.5.36	Professeur de type long	APVE	Général	Littérature	Contemporaine	1	12	Bruxelles	*
16.3.5.37	Professeur de type long	APVE	Général	Littérature	Analyse de textes	1	12	Bruxelles	*
16.3.5.38	Professeur de type long	APVE	Général	Méthodologie	De la recherche	2	12	Bruxelles	*****
16.3.5.39	Professeur de type long	APVE	Général	Méthodologie	De la recherche	2	12	Bruxelles	
16.3.5.40	Professeur de type long	APVE	Général	Sciences humaines et sociales	Sociologie de l'art	1	12	Bruxelles	*
16.3.5.41	Professeur de type long	APVE	Général	Psychopédagogie	Connaissances pédagogiques assorties d'une démarche scientifique et d'attitudes de recherche.	1	12	Bruxelles	*****
16.3.2.42	Assistant	APVE	Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	3	10	Bruxelles	**
16.3.2.43	Assistant	APVE	Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	3	10	Bruxelles	**
16.3.2.44	Assistant	APVE	Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	3	10	Bruxelles	**
16.3.2.45	Assistant	APVE	Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	2	10	Bruxelles	**
16.3.2.46	Assistant	APVE	Artistique	Céramique	Atelier	4	10	Bruxelles	**
16.3.2.47	Assistant	APVE	Technique	Techniques et technologies	Céramique	2	10	Bruxelles	
16.3.2.48	Assistant	APVE	Artistique	Conservation, restauration des œuvres d'art	Atelier	1	10	Bruxelles	
16.3.2.49	Assistant	APVE	Artistique	Conservation et restauration	Sculpture	2	10	Bruxelles	
16.3.2.50	Assistant	APVE	Artistique	Design textile	Atelier	3	10	Bruxelles	**
16.3.2.51	Assistant	APVE	Artistique	Gravure	Atelier	4	10	Bruxelles	**
16.3.2.52	Assistant	APVE	Technique	Techniques et technologies	Gravure, impression	2	10	Bruxelles	**
16.3.2.53	Assistant	APVE	Artistique	Photographie	Atelier	1	10	Bruxelles	
16.3.2.54	Assistant	APVE	Technique	Techniques et technologies	Photographie	1	10	Bruxelles	
16.3.2.55	Assistant	APVE	Technique	Techniques et technologies	Photographie	1	10	Bruxelles	**
16.3.2.56	Assistant	APVE	Technique	Techniques et technologies	Coupe couture	2	10	Bruxelles	**
16.3.2.57	Assistant	APVE	Artistique	Stylisme et création de mode	Atelier	1	10	Bruxelles	**
16.3.2.58	Assistant	APVE	Artistique	Typographie	Atelier	2	10	Bruxelles	**
16.3.2.59	Assistant	APVE	Artistique	Typographie	Atelier	2	10	Bruxelles	**

3. ECOLE SUPERIEURE DES ARTS
Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
 Abbaye de La Cambre 21
 1000 Bruxelles

Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie	Générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu(x)	Remarques
16.3.2.60	Assistant	APVE	Artistique	Accessoires	Atelier	2	10	Bruxelles	
16.3.2.61	Assistant	APVE	Artistique	Dessin	Modèle Vivant	1	10	Bruxelles	
16.3.2.62	Assistant	APVE	Artistique	Dessin	Modèle Vivant	3	10	Bruxelles	**
16.3.2.63	Assistant	APVE	Artistique	Dessin	Modèle Vivant	3	10	Bruxelles	**
16.3.2.64	Assistant	APVE	Artistique	Couleur	Général	3	10	Bruxelles	
16.3.2.65	Assistant	APVE	Artistique	Couleur	Général	2	10	Bruxelles	**
16.3.6.66	Conférencier	APVE	Technique	Techniques et technologies	Image numérique	60	600	Bruxelles	
16.3.6.67	Conférencier	APVE	Technique	Techniques et technologies	Costume	60	600	Bruxelles	

* Poste occupé par un professeur TDD en 2015-2016

** Poste occupé par un assistant dont le mandat doit être renouvelé

*** Orienté "web" - Poste occupé par un professeur TDD en 2015-2016

**** Orienté "bois"

***** Orienté "doctorats"

***** Orienté "technologie des arts visuels"

5. ECOLE SUPERIEURE DES ARTS
Institut national supérieur des arts du spectacle et techniques de diffusion (INSAS)
 Rue Thérésienne 8
 1000 Bruxelles

Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie	Intitulé Générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu(x)	Remarques
16.5.2.01	Assistant	ASTDC	Artistique	Interprétation	Interprétation	3	20	Bruxelles	**
16.5.2.02	Assistant	ASTDC	Artistique	Interprétation et mise en scène	Régie	5	20	Bruxelles	**
16.5.3.03	Chargé d'enseignement	ASTDC	Artistique	Cinéma	Assistanat	4	20	Bruxelles	
16.5.3.04	Chargé d'enseignement	ASTDC	Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle	Psychologie générale	2	20	Bruxelles	
16.5.3.05	Chargé d'enseignement	ASTDC	Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale		2	20	Bruxelles	*
16.5.4.06	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Cinéma	Réalisation	2	16	Bruxelles	
16.5.4.07	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Cinéma	Montage	2	16	Bruxelles	*
16.5.4.08	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Montage et pratique scripte	Montage image	1	16	Bruxelles	*
16.5.4.09	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Montage et pratique scripte	Scripte	1	16	Bruxelles	*

5. ECOLE SUPERIEURE DES ARTS
Institut national supérieur des arts du spectacle et techniques de diffusion (INSAS)
Rue Thérésienne 8
1000 Bruxelles

Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie	Intitulé Générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu(x)	Remarques
16.5.4.10	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Prise de vues et traitement de l'image	Prise de vues	1	16	Bruxelles	
16.5.4.11	Professeur type court	ASTDC	Technique	Esthétique	Son	1	16	Bruxelles	*
16.5.4.12	Professeur type court	ASTDC	Technique	Suivi de stages		1	16	Bruxelles	
16.5.4.13	Professeur type court	ASTDC	Technique	Suivi du mémoire		1	16	Bruxelles	*
16.5.4.14	Professeur type court	ASTDC	Technique	Théorie et pratique du son	Techniques du traitement du son	1	16	Bruxelles	*
16.5.5.15	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Cinéma	Réalisation	3	12	Bruxelles	
16.5.5.16	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Cinéma	Réalisation	3	12	Bruxelles	
16.5.5.17	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Formation vocale	Travail de la voix	4	12	Bruxelles	*
16.5.5.18	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Interprétation	Orthophonie et phonétique	1	12	Bruxelles	*
16.5.5.19	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Interprétation et mise en scène	Interprétation et mise en scène	3	12	Bruxelles	
16.5.5.20	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Interprétation et mise en scène	Interprétation et mise en scène	6	12	Bruxelles	
16.5.5.21	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Interprétation et mise en scène	Interprétation et mise en scène	1	12	Bruxelles	
16.5.5.22	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Interprétation et mise en scène	Interprétation et mise en scène	2	12	Bruxelles	*
16.5.5.23	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Interprétation et mise en scène	Interprétation et mise en scène	3	12	Bruxelles	*
16.5.5.24	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Interprétation et mise en scène	Scénographie, décors et costumes	4	12	Bruxelles	*
16.5.5.25	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Interprétation et mise en scène	Interprétation et mise en scène	2	12	Bruxelles	*
16.5.5.26	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Interprétation et mise en scène	Régie	2	12	Bruxelles	*
16.5.5.27	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Interprétation et mise en scène	Interprétation	3	12	Bruxelles	*
16.5.5.28	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Interprétation et mise en scène	Interprétation et mise en scène	3	12	Bruxelles	*
16.5.5.29	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Montage et pratique scripte	Montage image	2	12	Bruxelles	
16.5.5.30	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia	Son	2	12	Bruxelles	*
16.5.5.31	Professeur type long	ASTDC	Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle		3	12	Bruxelles	*

5. ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS
Institut national supérieur des arts du spectacle et techniques de diffusion (INSAS)
 Rue Thérésienne 8
 1000 Bruxelles

Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie	Intitulé Générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu(x)	Remarques
16.5.5.32	Professeur type long	ASTDC	Technique	Écriture	Scénario	2	12	Bruxelles	
16.5.5.33	Professeur type long	ASTDC	Technique	Écriture	Écriture dramatique	2	12	Bruxelles	*
16.5.5.34	Professeur type long	ASTDC	Technique	Évolution des formes artistiques	Spectacle	1	12	Bruxelles	*
16.5.5.35	Professeur type long	ASTDC	Technique	Production	Appiquée aux arts du spectacle	2	12	Bruxelles	*
16.5.5.36	Professeur type long	ASTDC	Technique	Suivi du mémoire		1	12	Bruxelles	*

a* Emploi occupé en 2015-2016 par un temporaire à durée déterminée

** Renouvellement mandat assistant

7. ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS
ARTS²
 Rue de Nimy, 7
 7000 Mons

Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie	Générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu(x)	Remarques
16.7.2.01	Assistant	APVE	Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	8	20	Mons	
16.7.2.02	Assistant	APVE	Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	6	20	Mons	
16.7.2.03	Assistant	APVE	Artistique	Arts numériques	Atelier	4	20	Mons	
16.7.2.04	Assistant	APVE	Artistique	Dessin	Atelier	6	20	Mons	
16.7.2.05	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	écritures approfondies	6	20	Mons	
16.7.2.06	Assistant	MUS	Artistique	Chant		4	20	Mons	
16.7.2.07	Assistant	MUS	Artistique	Composition musicales appliquées et interactives	composition et théorie musicale	2	20	Mons	
16.7.2.08	Assistant	MUS	Artistique	Composition		6	20	Mons	
16.7.2.09	Assistant	MUS	Artistique	Création sonore appliquée à l'audiovisuel		2	20	Mons	
16.7.2.10	Assistant	MUS	Artistique	Harmonie pratique		8	20	Mons	
16.7.2.11	Assistant	MUS	Général	Histoire, histoire approfondie de la musique		2	20	Mons	
16.7.2.12	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Clarinette y compris clarinette mi bémol et clarinette basse	2	20	Mons	
16.7.2.13	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Clarinette y compris clarinette mi bémol et clarinette basse	2	20	Mons	
16.7.2.14	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Guitare	2	20	Mons	
16.7.2.15	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Piano	4	20	Mons	
16.7.2.16	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Piano	4	20	Mons	

7. ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS

ARTS²Rue de Nimy, 7
7000 Mons

Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie	Générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu(x)	Remarques
16.7.2.17	Assistant	MUS	Artistique	Instrument	Piano	4	20	Mons	
16.7.2.18	Assistant	MUS	Technique	Instrumentation électroacoustique		4	20	Mons	
16.7.2.19	Assistant	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Piano	8	20	Mons	
16.7.2.20	Assistant	TAP	Artistique	Mouvement scénique		4	20	Mons	
16.7.3.21	Chargé d'enseignement	APVE	Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	10	20	Mons	*
16.7.3.22	Chargé d'enseignement	APVE	Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	2	20	Mons	**
16.7.3.23	Chargé d'enseignement	APVE	Artistique	Image dans le milieu	Atelier	6	20	Mons	*
16.7.3.24	Chargé d'enseignement	APVE	Technique	Techniques et technologies	Informatique	4	20	Mons	*
16.7.3.25	Chargé d'enseignement	APVE	Technique	Techniques et technologies	Informatique	4	20	Mons	*
16.7.3.26	Chargé d'enseignement	APVE	Technique	Techniques et technologies	Informatique	4	20	Mons	*
16.7.3.27	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Analyse perceptive des rapports son/image		3	20	Mons	*
16.7.3.28	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Auditions commentées		2	20	Mons	***
16.7.3.29	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Composition appliquée aux multimédias		4	20	Mons	
16.7.3.30	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Formation, formation approfondie aux langages contemporains		2	20	Mons	
16.7.3.31	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Histoire de la lutherie électronique		1	20	Mons	
16.7.3.32	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Histoire de la musique électroacoustique		1	20	Mons	
16.7.3.33	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Informatique musicale, environnement et langages		4	20	Mons	*
16.7.3.34	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Instrument	Clavier 2e instrument	4	20	Mons	
16.7.3.35	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Instrument	Piano (chanteurs)	1	20	Mons	**
16.7.3.36	Chargé d'enseignement	MUS	Technique	Instrumentation électroacoustique		2	20	Mons	
16.7.3.37	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Méthodologie spécialisée	composition	1	20	Mons	****
16.7.3.38	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Sémiologie musicale appliquée à l'électroacoustique		2	20	Mons	*
16.7.3.39	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Solfège des objets sonores, perception auditive		2	20	Mons	*

7. ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS

ARTS²Rue de Nimy, 7
7000 Mons

Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie	Générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu(x)	Remarques
16.7.3.40	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Techniques d'écriture sur support		6	20	Mons	
16.7.5.41	Professeur	APVE	Artistique	Design urbain	Atelier	2	12	Mons	**
16.7.5.42	Professeur	APVE	Général	Langues	Anglais	1	12	Mons	*
16.7.5.43	Professeur	APVE	Artistique	Stages	Atelier	1	12	Mons	*
16.7.5.44	Professeur	APVE	Technique	Stages		1	12	Mons	*
16.7.5.45	Professeur	APVE	Technique	Techniques et technologies	assemblage	4	12	Mons	*
16.7.5.46	Professeur	APVE	Technique	Techniques et technologies	Dessin d'architecture	1	12	Mons	*
16.7.5.47	Professeur	APVE	Artistique	Typographie	Livres d'artistes	2	12	Mons	
16.7.5.48	Professeur	MUS	Artistique	Chant		12	12	Mons	*
16.7.5.49	Professeur	MUS	Artistique	Diction	Orthophonie	4	12	Mons	
16.7.5.50	Professeur	MUS	Artistique	Harmonie pratique		6	12	Mons	
16.7.5.51	Professeur	MUS	Général	Histoire comparée des arts		2	12	Mons	
16.7.5.52	Professeur	MUS	Général	Histoire, histoire approfondie de la musique		5	12	Mons	
16.7.5.53	Professeur	MUS	Artistique	Instrument	Cor	1	12	Mons	*
16.7.5.54	Professeur	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Cordes frottées	1	12	Mons	**
16.7.5.55	Professeur	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Piano	6	12	Mons	
16.7.5.56	Professeur	TAP	Artistique	Art dramatique		5	12	Mons	
16.7.5.57	Professeur	TAP	Artistique	Art dramatique		6	12	Mons	*
16.7.5.58	Professeur	TAP	Artistique	Art dramatique		8	12	Mons	*
16.7.5.59	Professeur	TAP	Artistique	Déclamation		6	12	Mons	*
16.7.5.60	Professeur	TAP	Artistique	Mouvement scénique		5	12	Mons	*
16.7.5.61	Professeur	TAP	Général	Aspects légaux et juridiques de la culture		1	12	Mons	
16.7.6.62	Conférencier	APVE	Général	Architecture	Equipement	60	600	Mons	
16.7.6.63	Conférencier	APVE	Général	Architecture	Equipement	60	600	Mons	
16.7.6.64	Conférencier	APVE	Général	Architecture	Théorie de l'architecture	60	600	Mons	
16.7.6.65	Conférencier	APVE	Artistique	Arts numériques	Réseaux	120	600	Mons	
16.7.6.66	Conférencier	MUS	Artistique	Auditions commentées		60	600	Mons	
16.7.6.67	Conférencier	MUS	Artistique	Auditions commentées		120	600	Mons	
16.7.6.68	Conférencier	MUS	Artistique	Harmonie pratique	Basse continue	120	600	Mons	

7. ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS

ARTS²Rue de Nimy, 7
7000 Mons

Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie	Générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu(x)	Remarques
16.7.6.69	Conférencier	MUS	Technique	Informatique	musique assistée par ordinateur	60	600	Mons	
16.7.6.70	Conférencier	MUS	Artistique	Instrument	Alto	60	600	Mons	
16.7.6.71	Conférencier	MUS	Artistique	Instrument	Violon	120	600	Mons	
16.7.6.72	Conférencier	MUS	Artistique	Instrument	Violon	120	600	Mons	
16.7.6.73	Conférencier	MUS	Technique	Instrumentation électroacoustique		60	600	Mons	
16.7.6.74	Conférencier	MUS	Artistique	Méthodologie spécialisée	Chant	60	600	Mons	
16.7.6.75	Conférencier	MUS	Général	Psychopédagogie	Connaissances psychologiques, socio-affectives et relationnelles	45	600	Mons	
16.7.6.76	Conférencier	MUS	Général	Psychopédagogie	Connaissances pédagogiques assorties d'une démarche scientifique et d'attitudes de recherche	120	600	Mons	
16.7.6.77	Conférencier	MUS	Général	Psychopédagogie	Connaissances sociologiques et culturelles	45	600	Mons	
16.7.6.78	Conférencier	MUS	Artistique	Rythmique et mouvements		90	600	Mons	
16.7.6.79	Conférencier	MUS	Artistique	Sound design		60	600	Mons	
16.7.6.80	Conférencier	MUS	Artistique	Spatialisation		90	600	Mons	
16.7.6.81	Conférencier	MUS	Artistique	Spatialisation		60	600	Mons	

* Emploi occupé par un TDD en 2015-2016

** emploi en extension de charge

*** Répertoire électroacoustique

**** Composition acousmatique

V. FORME DE LA CANDIDATURE.

A. Conditions requises des candidats à une désignation à titre temporaire :

Conditions générales

L'article 109 du décret du 20 décembre 2001 précité prévoit que :

« Nul ne peut être désigné à titre temporaire, s'il ne remplit les conditions suivantes :

1° [...];

2° jouir des droits civils et politiques;

3° être porteur d'un des titres de capacité pour la fonction à conférer visés à l'article 82 du décret du 20 décembre 2001;

4° a) s'il s'agit d'une désignation à durée déterminée, remettre, lors de l'entrée en fonction, un certificat médical, daté de moins de six mois, attestant que le candidat se trouve dans des conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des étudiants et des autres membres du personnel;

b) s'il s'agit d'une désignation à durée indéterminée, avoir satisfait à un examen médical vérifiant les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement;

5° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;

6° être de conduite irréprochable;

7° satisfaire aux lois sur la milice. »

Du titre de capacité requis visé à l'article 82 du décret du 20/12/2001 :

Dans les Ecoles supérieures artistiques, les cours sont classés en cours artistiques, généraux ou techniques (cf. article 5 du Décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique).

L'article 82 du décret du 20 décembre 2001 précité porte que :

- pour l'enseignement des cours généraux, nul ne peut exercer la fonction de professeur ou de chargé d'enseignement s'il n'est porteur d'un diplôme universitaire tel que défini à cet article 82 ou d'un diplôme délivré par une Haute Ecole;
- pour l'enseignement des cours artistiques, nul ne peut exercer la fonction de professeur, d'accompagnateur, de chargé d'enseignement ou d'assistant s'il n'est porteur d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur artistique ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme;
- pour l'enseignement des cours techniques, nul ne peut exercer la fonction de professeur, de chargé d'enseignement ou d'assistant s'il n'est porteur d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur.

Le candidat qui ne dispose pas du diplôme requis, peut introduire auprès de la Commission de reconnaissance d'expérience utile et de notoriété (CREUN) des Ecoles supérieures des Arts organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles une demande de reconnaissance de notoriété pour la fonction et le cours à conférer désiré.

En effet, le Gouvernement peut, sur avis favorable de cette Commission, accepter qu'une notoriété professionnelle, scientifique ou artistique, en relation avec la fonction et les cours à conférer, tienne lieu, à titre personnel, des titres exigés ci-avant.

Une fois reconnue, la notoriété est acquise pour le cours pour lequel elle constitue une condition de recrutement, et uniquement pour celui-ci.

Les informations nécessaires et les instructions à suivre pour la reconnaissance de notoriété font l'objet de la circulaire n°5614, publiée le 18 février 2016, consultable sur la page www.enseignement.be/circulaires.

Du projet pédagogique et artistique :

Toute candidature à une désignation temporaire dans une fonction de professeur, de chargé d'enseignement, d'accompagnateur ou d'assistant doit comporter un projet pédagogique et artistique relatif au cours à conférer.

Le candidat qui souhaite davantage de renseignements concernant le projet pédagogique, est invité à contacter directement l'établissement.

De l'expérience utile :

Le décret du 20 décembre 2001 précité prévoit que pour les emplois de professeur de cours artistiques, de chargé d'enseignement de cours artistiques et d'accompagnateur, nul ne peut être désigné ou engagé à titre temporaire s'il ne remplit, au moment de son recrutement, la condition de faire la preuve d'une expérience utile hors enseignement de cinq ans dans une pratique artistique (articles 110,235 et 365 dudit décret).

L'article 62, 6° du même décret du 20 décembre 2001 définit l'expérience utile hors enseignement de la manière suivante:

« L'expérience constituée par les services accomplis dans le secteur privé ou public soit l'expérience acquise par l'exercice d'un métier, d'une profession ou d'une pratique artistique. »

La reconnaissance de l'expérience utile est établie par le Gouvernement sur avis favorable de la Commission de reconnaissance de l'expérience utile et de notoriété (CREUN) pour autant que cette expérience ait un rapport avec le(s) cours à conférer qu'entend dispenser le requérant.

Une fois reconnue, l'expérience utile est acquise pour le cours pour lequel elle constitue une condition de recrutement, et uniquement pour celui-ci.

Les informations nécessaires et les instructions à suivre pour la reconnaissance de cette expérience utile font l'objet de la circulaire n°5614, publiée le 18 février 2016, consultable sur la page www.enseignement.be/circulaires.

De la fonction de chargé d'enseignement

Les candidats pour les emplois de chargé d'enseignement doivent faire preuve d'une expérience utile de six ans dans la fonction de professeur, d'accompagnateur ou d'assistant, dont deux ans au moins dans l'Ecole supérieure des Arts où est effectuée la désignation.

B. Instructions générales relatives au contenu et l'envoi des candidatures

A peine de nullité, toute candidature doit être envoyée sous **pli recommandé** à l'Administration et également auprès de chaque établissement concerné pour le 16 mars 2016 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

**DOCUMENTS A ENVOYER SOUS PLI RECOMMANDE A L'ADMINISTRATION
A L'ADRESSE SUIVANTE :**

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Boulevard Léopold II, 44 – Bureau 3^E 325

1080 Bruxelles

pour le 16 mars 2016 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

1. Une **fiche signalétique** (formulaire annexe I).
2. Le formulaire « acte de candidature » (annexe II), complété par vos soins en veillant à bien retranscrire les données exactes, à peine de nullité de la demande des emplois vacants (**un formulaire par Ecole supérieure si plusieurs sollicitées**).
3. Une copie du/des titres(s) de capacité requis (une seule copie même si vous sollicitez plusieurs emplois auprès de plusieurs établissements) ou, à défaut, une reconnaissance de notoriété ou à tout le moins la preuve de l'envoi de la demande de cette dernière, **laquelle demande doit être envoyée par courrier séparé**.
4. S'il échet, une copie de la/des attestations portant reconnaissance de l'expérience utile (une seule copie même si vous sollicitez plusieurs emplois dans un ou plusieurs établissements) ou la preuve de l'envoi de la demande de cette dernière (**cette demande doit être envoyée par courrier séparé**).
5. S'il échet, un état des services prestés dans l'enseignement supérieur artistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles (annexe III).

Les personnes qui achèvent la dernière année d'études peuvent introduire leur candidature dès cette année, mais doivent joindre une attestation de fréquentation des cours établie par le chef d'établissement. Toutefois, leur candidature ne sera prise en compte qu'après avoir envoyé pour le 1^{er} octobre 2016 à l'administration, à l'adresse précisée ci-dessus, l'attestation de réussite du cycle d'études correspondant.

En cas de candidatures multiples :

Les différentes candidatures peuvent être envoyées au moyen du même envoi recommandé (même enveloppe).

Si le candidat postule plusieurs emplois du présent appel, il complètera l'annexe II (acte de candidature) de la liste des emplois postulés, les uns à la suite de l'autre, **un formulaire par établissement**. Le candidat veillera à bien retranscrire les données exactes de l'emploi concerné, à peine de nullité de la demande.

Par ailleurs, même si le candidat postule plusieurs emplois, une seule copie de l'acte de candidature (annexe I) et des titres requis (diplôme, notoriété, expérience utile, etc...) seront jointes.

Remarques :

1. Les candidats sont avertis que les documents remis à l'appui de leur candidature ne pourront pas être récupérés.
2. Un extrait de casier judiciaire ne doit pas être joint à la candidature. Toutefois, si le candidat reçoit la notification de sa désignation, il devra envoyer un extrait de casier judiciaire (modèle visé à l'article 596, al.2 du CIC) pour que sa désignation devienne effective et ce au plus tard le 12 septembre 2016.

**DOCUMENTS A ENVOYER SOUS PLI RECOMMANDE
A CHAQUE ECOLE SUPERIEURE DES ARTS CONCERNEE**

(envoi à adresser au directeur pour le 16 mars 2016 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi)

1. une copie du formulaire « acte de candidature » (annexe II) de l'établissement concerné;
2. un curriculum vitae;
3. Une liste des publications scientifiques, s'il échet;
4. Un projet pédagogique et artistique (si le candidat postule pour un emploi de professeur, d'accompagnateur, d'assistant ou de chargé de cours d'enseignement).

Ce projet pédagogique et artistique, qui sous peine de nullité de sa candidature devra être envoyé à chaque Ecole supérieure des Arts sollicitée, est un document écrit, rédigé personnellement par le candidat. Il précise la manière dont seront rencontrées tant les missions de l'enseignement supérieur artistique telles que définies à l'article 3 du décret du 20 décembre 2001 précité, que les dispositions du projet pédagogique et artistique de l'Ecole supérieur des Arts visé à l'article 5 de ce même décret.

Pour tout renseignement complémentaire concernant le projet pédagogique et artistique, veuillez contacter l'Ecole supérieure des Arts concernée.

VI. SUITE DONNEE A LA CANDIDATURE

Une liste reprenant les candidatures proposées à une désignation par le Conseil de gestion pédagogique au Ministre compétent, ainsi que les candidatures non retenues, sera affichée aux tableaux d'affichage, ou sur tout autre support informatif en tenant lieu, de chaque Ecole supérieure des Arts, au plus tard le 24 juin 2016.

Seuls les candidats retenus recevront une notification de désignation dans le courant du mois de juillet 2016.

VII. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ET CONTACT

Toute personne qui souhaite davantage d'informations sur le profil de fonction d'un emploi peut prendre contact avec l'établissement concerné, dont les coordonnées figurent sur le site web de chaque établissement :

Arts ²	http://esapv.be
Conservatoire Royal de Bruxelles :	http://www.conservatoire.be
Conservatoire Royal de Liège :	http://www.student-crlg.be/wordpress
Ecole Nationale Supérieure des Arts visuels de la Cambre	http://www.lacambre.be/index.php?nodeid=1
Institut National supérieure des Arts du Spectacle (INSAS)	http://insas.be

Pour les questions d'ordre administratif, la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles est accessible :

- par téléphone du lundi au vendredi, de 9 à 16 heures, au 02-413 20 29;
- par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : recrutement.enseignement@cfwb.be.

- ANNEXE I -

FICHE SIGNALETIQUE

COORDONNEES DU CANDIDAT

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE SEXE : M / F

ADRESSE (RUE + N°) :

CODE POSTAL : LOCALITE :

PAYS :

TELEPHONE : GSM :

E-MAIL (en majuscule)

TITRES DE CAPACITE RECONNU PAR LA FEDERATION WALLONIE BRUXELLES

(diplômes, équivalence de diplômes, reconnaissance de notoriété délivrée par la Commission de reconnaissance d'expérience utile et de notoriété des Ecoles supérieures des Arts organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Je suis titulaire des titres requis suivants (joindre une seule copie de ces titres, même si candidature multiple):

<i>Dénomination exacte et complète</i>	<i>Date de délivrance</i>	<i>Etablissement</i>

SITUATION ACTUELLE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ARTISTIQUE ORGANISE PAR
LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

Si vous travaillez-vous actuellement dans une Ecole supérieure des Arts organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, veuillez remplir le tableau ci-dessous.

Intitulé exact de la(es) fonction(s) actuellement exercées ¹ et du(es) cours dispensé(s)	Statut ²	Volume de la charge	Date ³	Nom de l'établissement ⁴

Fait à, le

(signature précédée de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)

¹ Soit accompagnateur, soit professeur, soit chargé d'enseignement, soit assistant, soit conférencier² Soit N (nommé à titre définitif), soit D (en disponibilité), soit TDI (temporaire à durée indéterminée), soit TDD (temporaire à durée déterminée).³ Indiquer la date du début de la nomination ou de la désignation selon le cas.⁴ Soit Arts², soit CRBxl (Conservatoire Royal de Bruxelles), soit CRLg (Conservatoire royal de Liège), soit La Cambre, soit l'INSAS.

**- ANNEXE II (1/2) -
ACTE DE CANDIDATURE**

Nom et coordonnées de l'établissement auprès duquel vous introduisez votre candidature :

Numéro de l'emploi vacant sollicité	Fonction ⁵	Domaine ⁶	Catégorie du cours ⁷	Intitulé générique	Spécialité	Volume/ Diviseur	A indiquer ci-dessous (soit DCA, soit DM, soit DEC, soit TDIEC, soit CTDD, soit CTDD) ⁸

⁵ Soit assistant, accompagnateur, professeur, chargé d'enseignement ou conférencier.

Les candidats pour les emplois de chargé d'enseignement doivent faire preuve d'une expérience utile de six ans dans la fonction de professeur, d'accompagnateur ou d'assistant, dont deux ans au moins dans l'Ecole supérieure des Arts où est effectué la désignation.

⁶ Soit APVL, MUS, TAP ou ASTDC.

⁷ Soit A (artistique), T (technique) ou G (général)

⁸ DCA= demande de changement d'affectation, valable uniquement si vous êtes actuellement nommé dans une ESA organisée par la FWB ;

DM = demande de mutation valable uniquement si vous si vous êtes actuellement nommé dans une ESA organisée par la FWB ;

DEC = demande d'extension de charge, valable uniquement si vous êtes actuellement nommé dans une ESA organisée par la FWB ;

TDIEC= demande d'extension de charge, valable uniquement si vous êtes actuellement nommé dans une ESA organisée par la FWB ;

CTDI = demande de désignation à durée indéterminée, valable uniquement pour les candidats qui ont été désignés à durée déterminée pour l'année académique 2015-2016 dans un emploi d'accompagnateur, de chargé d'enseignement ou de professeur déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge de mars 2015, ou pour l'année académique 2014-2015 dans un emploi déclaré vacant d'accompagnateur, de chargé d'enseignement et de professeur, si lors de l'appel au Moniteur belge de mars 2014 et dont la désignation a été reconduite à durée déterminée pour l'année académique 2015-2016, peuvent être désignés, à durée indéterminée dans l'emploi vacant qui ils occupaient, à condition que le rapport sur leur manière de servir établi par le directeur de l'Ecole supérieure des Arts porte la mention « a satisfait ». Les candidats désignés au cours de l'année académique 2015-2016 en application de l'article 105 du décret du 20 décembre 2001 ne sont pas concernés.

CTDD = demande de désignation à durée déterminée, pour tout les autres cas.

- ANNEXE II (2/2) -

S'IL VOUS N'ÊTES PAS TITULAIRE DU TITRE DE CAPACITÉ REQUIS

Si vous n'êtes pas titulaire de titres de capacité. Êtes-vous en possession d'une reconnaissance de notoriété tenant lieu, à titre personnel, des titres nécessaires ?

Oui. Dans ce cas, elle devra être jointe à la présente.

Non. Dans ce cas, une demande doit être adressée à la Commission de notoriété. Une copie du courrier de demande adressé ainsi que la preuve de son envoi par recommandé ou un accusé de réception en cas de dépôt de la demande au secrétariat de la Commission, doivent être joints au présent formulaire.

EXPERIENCE UTILE (uniquement pour certaines fonctions de cours artistiques)

Si vous postulez un emploi d'accompagnateur ou de professeur ou de chargé d'enseignement pour les cours artistiques, vous devez être en possession d'une décision du Gouvernement reconnaissant une expérience utile de 5 ans pour le cours que vous sollicitez.

L'expérience utile en cause est constituée par les services accomplis dans le secteur privé ou publics; il s'agit de l'expérience acquise – hors enseignement – par l'exercice d'un métier, d'une profession ou d'une pratique artistique.

Êtes-vous en possession de ce document pour le cours que vous postulez ?

- Oui. Dans ce cas, le joindre en annexe.
- Non. Vous pouvez introduire une demande de reconnaissance de votre expérience. Les informations nécessaires et les instructions à suivre font l'objet de la circulaire n°5614, publiée le 18 février 2016 et consultable sur le portail d'accès aux circulaires émises par Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse suivante : <http://www.enseignement.be/circulaires>

Une copie du courrier de demande adressé ainsi que la preuve de son envoi par recommandé ou un accusé de réception en cas de dépôt de la demande au secrétariat de la Commission, doivent être joints au présent formulaire.

DECLARATION FINALE

En signant ce formulaire de candidature, j'ai pris connaissance des conditions de recrutement et accepte que, dans le cas d'une désignation, celle-ci ne soit valide qu'une fois que tous les documents nécessaires à la vérification des conditions de désignation soient parvenus à l'administration et aient été vérifiés par ses services.

J'ai pris connaissance du fait que les candidatures incomplètes, notamment celles qui ne comprendraient pas un projet pédagogique et artistique, mais également que le défaut de double candidature ne seront pas jugés valables et ne seront pas examinées par les Commissions compétentes.

J'ai pris connaissance de ce qu'aucun document envoyé après la date-limite de remise des candidatures ne sera accepté et transmis aux écoles concernées et que les documents remis à l'appui de ma candidature ne pourront pas être récupérés.

Fait à, le

(signature précédée de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véridique »)

Ce formulaire est à envoyer – par lettre recommandée à la Poste – au :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
 Direction de la Carrière
Boulevard Léopold II, 44 – Bureau 3^F325
1080 Bruxelles

AU PLUS TARD LE 16 MARS 2016

(Cachet de la Poste faisant foi)

**- ANNEXE III -
ETAT DES SERVICES PRESTES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ARTISTIQUE (ESA)**

ETABLISSEMENT	FONCTION EXERCEE ET COURS DISPENSE	A titre TDL, TDD, définitif...	VOLUME DE LA CHARGE	DATE DE DEBUT - DATE DE FIN DE CHAQUE PRESTATION

Fait à, le

(signature précédée de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)

Note

(1) Ce décret est consultable, en version coordonnée et mise à jour, sur [http:// www.galilex.be](http://www.galilex.be).